

Montréal, le 4 avril 2005

PAR COURRIEL
greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR LA POSTE

Me Véronique Dubois, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
Case postale 001
800, Place Victoria,
Bureau 2.55, 2^{ième} étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande du Transporteur relative au projet visant la mise à niveau régional
Matapédia dans le cadre de l'intégration des éoliennes
Dossier R-3560-2005**

Chère consoeur,

Notre client, le RNCREQ, nous demande de répondre à la communication de la Régie parvenue le 22 mars, par courriel, à divers intervenants réguliers quant au sujet en rubrique.

Notre compréhension du dossier est à l'effet que, dans le cadre de l'intégration des 1 000 MW de production d'électricité à partir d'éoliennes, des travaux prioritaires sont requis pour compléter la protection des trois lignes de transmission (161, 230 et 315 kv), et ce, évidemment avant la mise en service des premiers parcs éoliens prévue pour décembre 2006.

Nous remarquons que l'intégration en question nécessite des investissements de plus de 400M\$ répartis sur une période de 7 ans, et vise 8 parcs d'éoliennes qui sont le résultat d'un appel d'offre du distributeur.

Que la date de livraison des premiers MW d'électricité éolienne rende impératif de procéder aux travaux prioritaires en toute hâte est en partie compréhensible, mais il ne faut pas perdre de vue

l'ampleur de l'ensemble du projet ni le fait qu'il s'agit d'une première intégration de ce genre au Québec.

Si la stratégie d'intégration avait déjà été discutée et décidée, l'approbation de ces travaux prioritaires ne serait qu'une formalité réglementaire de nature plutôt technique et budgétaire. Ce n'est donc pas à ce niveau que le RNCREQ s'interroge quant à la marche à suivre mais bien sur l'ensemble de l'intégration et l'effet de la présente instance sur cet ensemble.

La Régie acceptera-t-elle d'examiner à la pièce, ponctuellement, des projets particuliers d'un ensemble dont elle n'aura jamais considéré quasi judiciairement la planification, l'optimisation?

L'approbation de ce projet prioritaire scelle-t-elle le sort de l'ensemble de la stratégie d'intégration des parcs éoliens de Gaspésie présentée sommairement à la Régie « à titre d'information complémentaire » suite à des études préliminaires.

Le RNCREQ et particulièrement ses composantes locales voudraient s'assurer du respect des principes fondamentaux du RNCREQ, i.e. l'intégration équitable des aspects sociaux économiques et environnementaux du projet dans son ensemble.

Par exemple, si l'on avait des raisons de croire qu'il subsiste un potentiel éolien appréciable dans la région gaspésienne, a-t-on tenu compte d'ajouts potentiels de production? Devra-t-on dans 8 ou 10 ans doubler des lignes de transmission? Le réseau Gaspésien renforcé permettra-t-il l'implantation d'industries importantes qui n'auraient pas pu s'installer autrement?

En somme, la stratégie d'intégration de premiers parcs éoliens répond-elle aux exigences du développement durable?

Il ne s'agit pas ici de tenter de faire procéder à des « investissements préventifs » pour accroître la réceptivité du réseau de transport à de possibles projets éoliens dont la localisation n'est pas encore connue, il s'agit plutôt d'établir les probabilités d'autres parcs éoliens dans cette région d'abord. D'autres promoteurs ont-ils déjà soumissionné en mettant de l'avant d'autres parcs

gaspésiens? Les nouvelles orientations d'Hydro-Québec annoncées par son Pdg (Les Affaires, 22 janvier 2005, page 12) laissent-elles entendre que la région verra d'autres développements éoliens? La volonté claire du gouvernement québécois de promouvoir le développement en Gaspésie d'une industrie de fabrication partielle ou d'assemblage d'éoliennes est-elle de nature à augmenter les probabilités de l'implantation de nouveaux parcs éoliens en Gaspésie?

Les réponses à ces questions pourraient, par exemple, augmenter les probabilités en question au point où il vaudrait la peine de s'assurer que la stratégie d'intégration des 1 000 MW de production éolienne sous contrat puisse tenir compte, être pensée en fonction d'ajouts futurs, sans pour autant procéder à des investissements supplémentaires. Sans devancer l'achat ou la mise en service d'équipements « au cas où », il semble raisonnable que les choix d'aujourd'hui tiennent compte des réalités de demain.

Nous sommes au fait de la teneur des articles 19 et 40 du tarif de transport d'Hydro-Québec et nous réalisons que tout investissement doit être rentable ou supporté par le client, mais est-ce une raison pour ne pas tenter de diminuer ou à tout le moins ne pas rendre plus onéreux les coûts d'intégrations futures qui constitueront des barrières additionnelles à l'implantation de parcs de production éolienne peut-être par ailleurs plus performants.

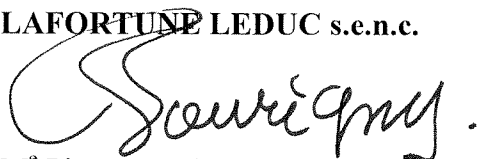
En somme, l'intérêt du RNCREQ quant au sujet restreint des travaux prioritaires est limité, et sa contribution à l'examen technique et budgétaire des travaux, donc du dossier ne justifie pas sa participation.

Toutefois, le RNCREQ est d'avis qu'il doit y avoir un examen sérieux de l'ensemble du plan d'intégration et que cet examen mérite une instance particulière qui mettra en contexte l'ensemble des investissements requis et en permettra la discussion bien mieux que ne pourront jamais le faire les travaux à la pièce ou les causes tarifaires annuelles.

Le RNCREQ fait donc part à la Régie de son intention de ne pas participer à la présente instance et lui demande d'instaurer une cause pour explorer l'ensemble du sujet de l'intégration des 8 premiers parcs éoliens gaspésiens.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.

A handwritten signature in black ink, reading "Tourigny." with a period at the end. The signature is written in a cursive, flowing style.

M^c Pierre Tourigny, avocat
ptourigny@lafortuneleduc.com

PT/fc

c.c. Me F. Jean Morel (procureur d'Hydro-Québec)